

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2019

LUTTER HAINÉ INTERNET - (N° 1785)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL296

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de lever l'irrecevabilité financière potentielle du texte, le présent amendement vise à supprimer l'article 8 de la proposition de loi qui visait à composer les éventuelles charges résultant de l'adoption des dispositions qu'elle comporte, même si sa rédaction conduit à compenser une perte de recettes et non des charges.